

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Noisy-le-Sec, le 9 juillet 2025

Plainte déposée contre le maire de Noisy-le-Sec pour diffamation et injure publiques

François Duarté, responsable du média indépendant 93sang30.com et président de l'association Sentinelle-Duarte, a déposé une plainte avec constitution de partie civile contre Olivier Sarrabeyrouse, maire de Noisy-le-Sec, pour diffamation publique et injure publique auprès du commissariat de police de Noisy le sec. Une copie a été transmise au procureur de la République pour l'ouverture d'une instruction avec constitution de partie civile.

Les faits reprochés

Cette action judiciaire fait suite aux déclarations publiques tenues par le maire lors de la soirée-débat municipale du 8 juillet 2025 : ***Palestine, quelle visibilité ? Quelles solidarités ?*** Alors que M. Duarté intervenait sur la prévention de l'antisémitisme dans l'expression de la solidarité avec le peuple palestinien, le maire l'a publiquement **accusé d'avoir tenu des propos antisémites**, se fondant uniquement sur l'intitulé supposé d'un article publié il y a une décennie sur son blog politique, mais qui n'existe pas à ce jour.

À l'époque, **M. Sarrabeyrouse n'a jamais déposé la moindre plainte, ni engagé aucune procédure au sujet de cet article ou d'un quelconque autre contenu antisémite publié sur le blog de M. Duarté.** Cette absence de réaction pendant plus d'une décennie confirme le caractère opportuniste et calomnieux de l'accusation.

Cette accusation, proférée devant une assemblée nombreuse depuis la tribune officielle sans production d'éléments probants, est infondée et porte atteinte à l'honneur, à la crédibilité de M. Duarte, engagé depuis des années contre toutes les formes de discrimination et contre une instrumentalisation de la lutte contre l'antisémitisme à des fins politiques.

M. Duarte précise qu'au début de son activité de blogueur politique sur 93sang30.com, il y a plus de 17 ans, certaines maladresses dans ses publications ont conduit à des procédures judiciaires, majoritairement conclues par des relaxes en appel ou en cassation, les rares condamnations étant limitées à des peines réduites et/ou symboliques (1€ de dommage et intérêts). **Ces affaires, aujourd'hui closes, n'ont aucun lien avec les graves accusations portées par M. Sarrabeyrouse.**

Toute tentative d'instrumentaliser ces faits anciens ou d'utiliser des accusations de racisme ou d'antisémitisme à des fins politiques fera l'objet de mesures judiciaires appropriées.

Par ailleurs, à l'approche des élections municipales, **tout colistier ou candidat**, quelle que soit la liste sur laquelle il figure, **pourra solliciter le soutien et l'accompagnement de l'association Sentinelle-Duarte**, présidée par M. Duarte, dans ses démarches pour défendre les droits fondamentaux et promouvoir un débat démocratique respectueux.

Contexte et enjeux

En 2024, **1 570 actes antisémites** ont été recensés en France, **dont plus de 30 % faisaient explicitement référence au conflit israélo-palestinien.**

Depuis octobre 2023, **les actes antisémites ont augmenté de plus de 1000 %**, marquant un tournant inquiétant pour la cohésion républicaine.

Dans ce contexte alarmant, la lutte contre l'antisémitisme exige **rigueur, responsabilité et unité**. Elle ne peut être détournée pour faire taire un contradicteur.

Le maire de Noisy-le-Sec n'a pas le monopole de la lutte contre le racisme, sous aucune de ses formes. La vigilance contre toutes les discriminations est un devoir partagé, non un privilège de fonction.

Cette lutte doit être menée avec rigueur et responsabilité.

Cette démarche judiciaire vise :

- à rappeler les principes du débat démocratique,
- à rétablir la vérité et
- à protéger la liberté d'expression et de la presse, valeurs fondamentales défendues par M. Duarte à travers son média et son association, qui doivent s'exercer dans le respect mutuel, sans intimidation ni récupération politique.

La justice est désormais saisie pour examiner ces faits graves.

“Face à des accusations infondées, je défendrai avec force mon engagement pour la justice, contre toutes les formes de discrimination, et pour la liberté de la presse. Cette plainte est essentielle pour protéger ma réputation et celle de mon média, 93sang30.com” - François Duarte

Contact presse : François Duarte

francois.duarte@gmail.com | Tél. : 06 06 99 31 30 | <https://www.93sang30.com>